



AFPS Paris 14^e-6^e

Paris, le 29 mars 2016

M. Julien Ménétrier
Directeur
Carrefour Market Paris Brune
43 Boulevard Brune
75014 Paris

Monsieur le Directeur,

Nous vous avons écrit le 17 mars et le 2 juin 2015 au sujet de la vente dans des magasins Carrefour de produits fabriqués dans des colonies israéliennes en Palestine occupée et de l'insuffisance d'étiquetage de produits signalés comme provenant d'Israël mais susceptibles d'être produits dans ces colonies, dont les fruits et légumes de marque Mehadrin sont parfois cités comme exemple.

Nous proposons de vous rencontrer pour expliciter notre démarche. Nous n'avions malheureusement reçu aucune réponse de sa part.

Nous étions par ailleurs intervenus le 13 juin 2015 devant votre magasin.

Nous avons encore constaté récemment que certains produits en provenance d'Israël vendus dans des magasins Carrefour souffraient effectivement d'un étiquetage insuffisant, voire totalement trompeur : ainsi des avocats Hass de marque Mehadrin étaient vendus dans votre magasin comme d'« Origine CHILI » sur le panneau indiquant le prix, seule l'étiquette des filets mentionnant une origine israélienne en petits caractères. Les mêmes filets d'avocats vendus au Carrefour Market Paris Leclerc ne comportaient quant à eux aucune indication d'origine sur le panneau indiquant le prix.

Il nous semble donc que le contenu de notre lettre du 17 mars 2015, que vous trouverez ci-joint et que nous vous avons transmis de nouveau le 2 juin 2015, est toujours d'actualité. Nous pouvons même ajouter que la Commission européenne a confirmé par une décision du 11 novembre 2015 la demande aux Etats membres de mettre en œuvre l'indication d'origine des marchandises en provenance des territoires occupés par Israël depuis juin 1967.

La colonisation israélienne fait des ravages sur la population palestinienne. Elle s'est poursuivie et accélérée durant les derniers mois. Cette poursuite de la colonisation constitue le principal obstacle à l'établissement d'un véritable Etat palestinien et à la paix sur la base de la coexistence de deux Etats. Les colonies israéliennes en Palestine et au Golan sont illégales selon le droit international. Elles constituent des crimes de guerre. Il est de votre responsabilité de veiller à ne pas vendre de produits fabriqués dans les colonies israéliennes en Palestine occupée.

Association France Palestine Solidarité Paris 14^{ème}-6^{ème}

Tél : 07 70 60 46 07 - email : afps.paris14.6@gmail.com - blog : afps146.com

Adresse postale : Maison des Associations Paris 14^{ème}, Boîte 52, 22 rue Deparcieux – 75014 Paris

Site national : www.france-palestine.org

LW

Comme nous vous l'avions déjà signalé, vendre de tels produits est en contradiction avec votre charte éthique, ne peut que dégrader votre image de marque auprès de nombreux consommateurs et risque d'exposer votre groupe à des difficultés judiciaires, ainsi que le soulignait la mise en garde du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international déjà mentionnée dans notre lettre du 17 mars 2015.

C'est pourquoi nous nous permettons de réitérer notre demande de rencontre.

Toujours dans l'attente d'une réponse de votre part, nous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.



Laurent de Wangen

Président
AFPS Paris 14^{ème} – 6^{ème}

PJ : notre lettre du 17 mars 2015